
Renvoi au comité de sûreté générale de l'adresse de la commune de Boulogne-sur-Mer, qui félicite la Convention sus ses travaux et fait l'éloge du représentant Lebon, en annexe de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de sûreté générale de l'adresse de la commune de Boulogne-sur-Mer, qui félicite la Convention sus ses travaux et fait l'éloge du représentant Lebon, en annexe de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 439-440;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25930_t1_0439_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

58

Une députation des citoyens de la commune de Sap (1) se plaint de ce que le maire de cette commune a été injustement incarcéré et d'autres citoyens persécutés. Elle dénonce l'auteur de ces persécutions comme un homme dont les principes sont très suspects. Elle l'accuse d'avoir dit que le décret qui confisque les biens des prêtres condamnés à la déportation étoit une indignité, etc...

Ces deux adresses (2) sont renvoyées au comité de sûreté générale (3).

59

Inventaire des papiers de PETION, ex-maire de Paris et député; n° 30 lettre P. Récépissé n° 97 des envois au C. de S.P., 16 mess. II. (4)

Cette copie est déposée aux Archives de l'Empire, section législative sous la lettre C n° 270 (voy. le reg. A II Tome 5 de l'inventaire, folio 20, version n° 1207 bis) (historique).

Archives de l'Empire. Section domaniale; Inventaire des papiers de Pétion, émigré. Etat des pièces à envoyer au comité de sûreté générale.

Cotte 22^e - Pièce unique.

Narration du voyage de Pétion à Varennes, avec Beaubourg, Barnave et Dumas. *Ecrit* sur 22 demi-feuilles de papier à lettres, sur recto et verso par lui-même.

Cotte 23^e - 8 pièces.

Correspondance de Miranda avec Pétion, contenant des principes très inciviques, notamment la *pièce première* dans laquelle Miranda dit : « Je suis très content de voir que le démagogue Robespierre est tombé dans l'oubli, où il fallait qu'il eusse toujours été pour le bien de la chose publique, à qui il n'a pas fait peu de mal, mais je vois avec indignation que vous souffriez d'autres plus infâmes encore, tel que Marat, Cha..., diffamer les hommes vertueux, la nation, la Convention nationale impunément... Souvenez-vous bien que par une négligence pareille la dernière assemblée législative s'avilit aux yeux de la nation et de l'Europe jusques au point de réduire son autorité presque à zéro ».

Cotte 24^e - 6 pièces.

Lettres de Burnouville à Dumouriez trouvées parmi les papiers de Pétion, suivant la première, il mande à Dumourier qu'il lui envoie divers prisonniers. Plus M. Debuisseuil émigré et autres dénom-

més en la ditte pièce, et au bas de la lettre il dit : « Je vous *recommande* ces bougres d'émigrés qui ont l'air de pandars qui nous font tant de mal, *vous voyez ici qu'on les abandonne à la sévérité des loix* ».

Cotte 25^e - 25 pièces.

Différentes lettres et diverses notes renfermant la majeure partie des principes très inciviques, dont quelques vües anonymes.

Cotte 26^e - 15 pièces.

Lesquelles sont des lettres. Les 7 premières sont écrites en français et datées de Londres et les 8 autres sont écrites en langue anglaise.

Cotte 27^e - 29 pièces

Lettres et pièces relatives à la journée du 20 juin 1792, jours précédents et suivants.

Cotte 28^e - 14 pièces.

Correspondance avec le Directoire relativement à la journée du 20 juin, jours précédents et suivants.

Cotte 29^e - 81 pièces.

Supplément aux lettres et pièces relatives à la journée du 20 juin 1792, jours précédents et suivants, et notamment à la correspondance du Directoire du Département à cette époque.

Cotte 30^e - 43 pièces.

Lettres et pièces relatives à la journée du 10 août, jours précédents et suivants.

Cotte 31^e et dernière - 27 pièces.

Correspondance avec le Directoire du département relativement à la journée du 10 août, jours précédents et suivants.

Je soussigné agent national du district de Paris reconnois que le citoyen Du Chatel m'a remis les pièces ci dessus énoncées.

JACQUIER

P.c.c. DAUSSON (garde des Archives de l'Empire).

60

[La comm. de Boulogne sur mer à la Conv.; 13 mess. II] (1)

« Citoyens représentans,

La victoire se montre fidelle à nos drapeaux, il faut l'y fixer. Nos armées détruisent des milliers d'esclaves; nous, nous redoublerons d'activité pour forger les armes qui doivent exterminer jusqu'au dernier des tirans. Nos victoires nous acquièrent de riches moissons. Nous, nous redoublerons d'ardeur pour conserver les nôtres, pour assurer à nos héros, par notre économie tout ce dont ils ont besoin pour fournir leur glorieuse carrière... Quand l'esclavage s'écroule, le feu de la liberté se nourrit de ses débris. Nos frères d'armes terrassent les soutiens des vices, nous, nous extirperons les vices eux-mêmes; nous n'avons jamais été abbatu par des revers, aujourd'huy nous nous livrons à la joie, mais sans nous laisser séduire par la prospérité.

Les dangers de la patrie ne sont point passés; ils ne le seront que lorsque nous aurons extirpé de la

(1) Le Sap, Orne.

(2) Voir ci-dessus, n° 57.

(3) *J. Sablier*, n° 1421; *J. Fr.*, n° 650.

(4) C 309, pl. 1207, p. 8. Voir ci-après, séance du 19 mess., n° 14.

(1) F⁷ 4773, liasse F, n° 3. *J. Sablier*, n° 1421; *J. Fr.*, n° 650.

terre de la liberté tous les traîtres qui la déshonorent; point de paix tant qu'il restera dans la République une âme qui puisse se vendre aux tyrans.

C'est vous, citoyens représentans, que ce soin regarde. Souffrirez-vous qu'il existe encore des hommes assez vils pour déprimer les glorieux travaux de vos membres les plus respectables et de vos comités? Qu'ils sont grands, qu'ils ont bien mérité de la patrie, ceux qui ne répondent à tant d'invectives à tant d'outrages, qu'en assurant des succès à nos armes. Nous avons voué la haine et la mort aux tyrans; ils vont tomber sous nos coups. C'étoit le point le plus facile pour un gouvernement révolutionnaire, chargé de conduire les Français à la victoire; mais le plus difficile reste encore, il faut établir l'empire des vertus. C'est à vous, citoyens représentans, que cette auguste employ est confié; soyez fermes, constants, comptez sur le courage de tous les républicains, bien plus fort que toutes les intrigues. Ne souffrez pas qu'en calomniant quelques-uns de vos collègues, on avilisse en vous la majesté du peuple français. Joseph Lebon, l'un de vous, a établi dans ce département le Gouvernement révolutionnaire. C'est par lui que le patriotisme triomphe dans nos murs. Nous ne balançons point à prononcer entre ses détracteurs et lui; que les libelles qui voudroient le décrier mettent dans la balance ses qualités morales. Ne souffrez pas qu'ils prodiguent avec emphase ce titre infâme d'hébertiste qu'on affecte de donner tous les jours aux plus purs et aux plus vieux patriotes. Le comité de salut public a déjà bien déjoué des factions; s'il s'en élève encore, qu'il se hâte de les dénoncer à la sévérité des lois et à l'indignation de tous les républicains ».

[3 pages de signatures].

Renvoyé au comité de sureté générale (1)

61

[Extrait des registres de la Sté popul. de Perpignan (2); 1^{er} prair. II] (3)

Corriandre Mittié fils soumet à la société la rédaction de l'adresse suivante, dont il avait été chargé; la société l'adopte, en arrête l'envoi et l'impression.

« Une grande Révolution s'est opérée; le nom sacré de patrie, ignoré jusqu'ici vient enfin de retentir dans tous les cœurs... A ce cri, des millions de bras se sont levés pour voler à sa défense... Des actes éclatans de courage se sont succédés avec rapidité... Chaque Français devenu un héros, verse avec orgueil son sang pour défendre la République: c'est pour honorer tant de traits magnanimes que vous avez décrété que le comité d'instruction publique les transmettrait à la nation et à la postérité.

Mais, citoyens représentans, n'est-il pas possible de donner plus d'étendue à cette mesure, et de doubler l'énergie nationale par la propagation des actes de vertu ?

(1) Mention marginale datée du 18 mess. et signée TURREAU.

(2) Pyrénées Orientales.

(3) D XXXVIII, 4, doss. 58.

Les arts sont enfans de la liberté; ils doivent soutenir leur mère... Ils ne peuvent tenir que d'elle tout leur lustre... Nous souhaiterions qu'une invitation solennelle soit faite, par la Convention, à tous les artistes; et quand la vertu est à l'ordre du jour, c'est à la peinture, à la poésie et à la musique à réunir leurs efforts pour servir d'interprètes à la reconnaissance nationale.

Les traits d'un héros républicain seraient recueillis avec soin et confiés au pinceau de l'artiste; un quatrain énergiquement fait et inséré au bas du portrait, exprimerait l'action du généreux Français qu'on veut célébrer; et enfin des musiciens habiles seroient chargés d'adapter des airs patriotiques à ce quatrain; en sorte que le titre le plus précieux d'une famille (car chaque famille comptera des héros), consisterait dans une gravure, au bas de laquelle se trouveraient le quatrain et la chanson nationale.

Les noms de Barra et de tant d'autres voleraient de bouche en bouche; la vue de leurs traits enflammerait le courage des jeunes républicains; les vers frappés au coin du génie de la liberté, élèveraient l'âme; et les sons mâles et énergiques d'une musique nationale causeraient cet élan sublime et cette explosion vertueuse qui fait braver les dangers, affronter la mort, et trouver un charme inexprimable à rendre le dernier soupir pour la République ».

C. MITTIE fils, R. MILHAU (*secrét.*)
[1 signature illisible]

(Applaudissemens)

Renvoyé au comité d'instruction publique (1)

62

Les élèves de l'Ecole de Mars, du district d'Avalon (2) renouvellent à l'assemblée le serment qu'ils ont prêté, de ne rentrer dans leurs foyers qu'après l'entière extinction des tyrans. Mention honorable (3).

63

THURIOT présente, au nom du citoyen WATTE-MART, un mémoire sur la plantation, la culture et la récolte du houblon; il demande la mention honorable et le renvoi aux comités d'agriculture et d'instruction publique. Adopté. (4).

(1) Mention marginale datée du 18 mess. et signée DANJOU.

(2) Orleron (*sic*) d'après *M.U.*, XLI, 297.

(3) *J. Perlet*, n° 652; *C. Univ.*, n° 918; *J. S. Culottes*, n° 507; mentionné par *J. Sablier*, n° 1421 (sans indication de district).

(4) *J. Sablier*, n° 1421; *J. Fr.*, n° 650.